**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 10 (1964)

Heft: 3

Rubrik: Avis à nos abonnés : important

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et de modernisation de l'usine M.A.F.I.T. est en cours de réalisation; il permettra la mise en place de nouvelles unités de production. Cet effort entraînera l'accroissement des effectifs et ce, malgré les économies de personnel escomptées par l'emploi de machines de plus en plus modernes. En effet, le but que s'est assigné M. Nusslé est de donner le maximum d'efficience à l'activité de ses usines dans les divers domaines de la recherche de la production et de qualité. Il entend, en effet, les doter d'avance d'une technique suffisante pour qu'elles soient rapidement compétitrices sur le plan européen, face à la libre et sévère concurrence du Marché commun.

M. Nusslé n'est pas seulement un organisateur remarquable et un technicien d'une compétence éprouvée; il est aussi un chercheur. C'est ainsi, qu'il s'est fait après de persévérantes recherches, le spécialiste de la fabrication de fils acier isolés, à haute résistance.

Au point de vue social, le comportement de M. Nusslé est dicté par des sentiments naturels d'altruisme dignes d'être soulignés. Déjà, sous l'occupation, les formes variées de son action sociale et plus particulièrement en faveur des familles éprouvées dans leurs affections par les événements lui valent un mouvement unanime de sympathie.

Il a rejoint sans hésitation, malgré les risques de graves représailles, la cause de la Résistance, en lui rendant de nombreux services.

La haute distinction, qui vient honorer un industriel suisse d'origine, mais mâconnais de cœur, intervient au moment où le récipiendaire n'est plus astreint aux obligations militaires helvétiques. En effet, nul citoyen suisse encore soumis aux obligations militaires ne peut accepter de décoration étrangère sans contrevenir à la loi fédérale de son pays.

La promotion de M. Nusslé sera saluée comme il se doit par le monde industriel et aussi par la Chambre syndicale de la métallurgie, qui se voient justement honorés. En cette heureuse circonstance, **Le Progrès** se joint aux nombreux amis que compte M. Nusslé dans la Saône-et-Loire et ailleurs pour lui adresser ses bien vives félicitations.

qu'au dancing du sous-sol, un groupe de jeunes s'était retrouvé autour d'un électrophone pour s'y livrer à ses danses favorites, et écouter les meilleurs enregistrements modernes.

R. M.

\* \* \*

# BORDEAUX

Le lendemain de la réunion mensuelle d'informations, qui a lieu tous les premiers samedis de chaque mois, et avec cette fois-ci, les exposés de M. Vuffray, Vice-Consul et de M. le Professeur Michot, le Club Suisse de Bordeaux a organisé, le dimanche 2 février, dans sa maison de la rue Leberthon. un repas-choucroute dont la réussite remarquable mérite d'être signalée, réussite due essentiellement à l'amabilité de quelques personnes de bonne volonté.

Le Président, M. Henri Belvisotti, souhaita la bienvenue à plus d'une centaine de personnes, pami lesquelles bon nombre d'amis français témoignaient, par leur présence, l'intérêt et l'affection qu'ils portent fidèlement à notre club.

M. Belvisotti salua également l'arrivée parmi nous, d'un jeune compatriote du Tessin, M. Brogini, et Madame, venu remplacer au Consulat Général de Suisse, la sympathique Mlle Ubelhardt, partie occuper un nouveau poste à Philadelphie.

Il remercia ensuite M. le Consul Général Berthot d'avoir bien voulu à nouveau se joindre à nous, malgré les nombreuses choucroutes qu'il avait eu l'occasion de déguster à des dates assez rapprochées, dans d'autres Sociétés suisses du Sud-Ouest, et lui donna la parole pour une improvisation toujours très appréciée.

Le repas fut suivi, comme à l'habitude, par plusieurs parties de loto très animées dont la dernière fut dotée d'une magnifique « bourriche », copieusement garnie de produits garantis de qualité, tandis

## Avis à nos abonnés

### IMPORTANT

Nous vous demandons beaucoup de patience, car le « Messager » dispose d'une secrétaire à mi-temps pour tout le travail de secrétariat et d'abonnement. Par conséquent, il ne nous est pas possible d'établir le jour même votre service, ce qui explique le retard dans notre service d'abonnement, particulièrement chargé aux mois de janvier et février.

\*

Changement d'adresse: Prière de joindre un timbre de 50 ct.

\*\*

Certains de nos annonceurs aimeraient que leurs clients suisses s'adressent à eux, vu l'effort qu'ils font pour le « Messager ». A bon entendeur salut!

\*\*

Adresse mandat postal: Prière d'indiquer vos noms et adresses en lettres majuscules et mentionner s'il s'agit d'un nouvel abonnement.

La Rédaction et l'Administration.